

Arrêté ministériel modifiant l'arrêté ministériel du 06 octobre 2022 portant nomination des membres de la Commission consultative des organisations de jeunesse

A.M. 23-03-2026

M.B. 27-03-2026

La Ministre de la Jeunesse,

Vu le décret du 26 mars 2009 fixant les conditions d'agrément et d'octroi de subventions aux organisations de jeunesse, l'article 38 ;

Vu le décret du 03 avril 2014 visant à promouvoir une représentation équilibrée des hommes et des femmes dans les organes consultatifs ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 14 mai 2009 portant exécution de certaines dispositions du décret du 26 mars 2009 fixant les conditions d'agrément et d'octroi de subventions aux organisations de jeunesse ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 27 mai 2009 déterminant les modalités d'application du décret du 26 mars 2009 fixant les conditions d'agrément et d'octroi de subventions aux organisations de jeunesse ;

Vu l'arrêté ministériel du 06 octobre 2022 portant nomination des membres de la Commission consultative des organisations de jeunesse ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 juillet 2024 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement ;

Considérant les propositions de remplacement introduites par la Fédération « Confédération des Organisations de Jeunesse », en date du 24 avril 2024, 13 décembre 2024, et 24 janvier 2025 ;

Considérant les propositions de remplacement introduites par la Fédération « RELIE-F », en date du 14 mars 2024, 29 mai 2024, du 07 juillet 2025 ;

Considérant les propositions de remplacement introduites par la Fédération « Conseil de la Jeunesse Catholique », en date du 24 avril 2024, du 24 janvier 2025, du 25 avril 2025, et du 12 septembre 2025 ;

Considérant les propositions de remplacement introduites par la Fédération « Jeunes et Libres », en date du 13 décembre 2024 et du 12 septembre 2025 ;

Considérant les propositions de remplacement introduites par la Fédération « PROJEUNE'S », en date du 04 juillet 2024, du 18 novembre 2024, du 17 mars 2025 ;

Considérant les propositions de remplacement introduites par les Organisations de Jeunesse non-fédérées, en date du 14 mars 2024, du 13 décembre 2024, du 17 mars 2025 ;

Considérant que les membres proposés remplissent les conditions de nomination inscrites à l'article 38, §§ 1^{er} à 6, du décret du 26 mars 2009 fixant les conditions d'agrément et d'octroi de subventions aux organisations de jeunesse ;

Considérant qu'il convient dès lors de procéder à leur désignation,

Arrête :

Article 1^{er}. - Dans l'article 1^{er}, 1^o, a, ii) de l'arrêté ministériel du 06 octobre 2022 portant nomination des membres de la Commission consultative des organisations de jeunesse, les modifications suivantes sont apportées : les mots « Monsieur Simon STERKENDRIES » sont remplacés par « Madame Eleonora SAMBASILE » et les mots « Monsieur Cédric GARCET » par « Madame Laure VANDERMEER ».

Article 2. - Dans l'article 1^{er}, 1^o, a, iii) du même arrêté, les modifications suivantes sont apportées : les mots « Madame Semra UMay » sont remplacés par « Madame Éloïse CHOPIN ».

Article 3. - Dans l'article 1^{er}, 1^o, b, iv) du même arrêté, les modifications suivantes sont apportées : les mots « Madame Célestine LECOCQ » sont remplacés par « Madame Aurane BAYOT ».

Article 4. - Dans l'article 1^{er}, 1^o, B, i) du même arrêté, les modifications suivantes sont apportées : les mots « Madame Séverine WOLFS » sont remplacés par « Madame Frédérique LEMOINE ».

Article 5. - Dans l'article 1^{er}, 1^o, b, iii) du même arrêté, les modifications suivantes sont apportées : les mots « Madame Camille TERMOTE » sont remplacés par « Monsieur Maxime COUNET ».

Article 6. - Dans l'article 1^{er}, 1^o, b, iv) du même arrêté, les modifications suivantes sont apportées : les mots « Monsieur Benoît CESAR » sont remplacés par « Monsieur Vincent CREPIN ».

Article 7. - Dans l'article 1^{er}, 1^o, c, ii) du même arrêté, les modifications suivantes sont apportées : les mots « Monsieur Adrien PAULY » sont remplacés par « Monsieur Martin DEMEULEMEESTER » et les mots « Madame Laura GONZALEZ SCHENA » par « Monsieur Louis-Suliac RUFFIER D'EPENOUX ».

Article 8. - Dans l'article 1^{er}, 1^o, d, ii) du même arrêté, les modifications suivantes sont apportées : les mots « Madame Jessica FARACI » sont remplacés par « Madame Sarah GAUTHIER ».

Article 9. - Dans l'article 1^{er}, 1^o, d, iv) du même arrêté, les modifications suivantes sont apportées : les mots « Madame Léa CHARLET » sont remplacés par « Madame Mathilde THEY » et les mots « Monsieur Mike MOERMAN » par « Mathilde THEY ».

Article 10. - Dans l'article 1^{er}, 1^o, e, i) du même arrêté, les modifications suivantes sont apportées : les mots « Monsieur Benjamin DELFOSSE » sont remplacés par « Monsieur Mohamed HOUSSEIN ».

Article 11. - Dans l'article 1^{er}, 1^o, e, ii) du même arrêté, les modifications suivantes sont apportées : les mots « Madame Catherine BARETTE » sont remplacés par « Madame Jessica FARACI » et les mots « Madame Noura KALONGO » par « Monsieur Emmanuel GERARD ».

Article 12. - Dans l'article 1^{er}, 1^o, e, iii) du même arrêté, les modifications suivantes sont apportées : les mots « Madame Julie BEN LAKHAL » sont remplacés par « Monsieur Christopher NOTO ».

Article 13. - Dans l'article 1^{er}, 2^o, a) du même arrêté, les modifications suivantes sont apportées : les mots « Madame Lindsey DERCLAYE » sont remplacés par « Monsieur Thibault LETE ».

Article 14. - Dans l'article 1^{er}, 2^o, b) du même arrêté, les modifications suivantes sont apportées : les mots « Madame Coralie MAMPAEY » sont remplacés par « Madame Margot COUTERET ».

Article 15. - Le présent arrêté entre en vigueur à dater de sa signature.

Bruxelles, le 23 mars 2026.

La Ministre de la Jeunesse,
V. LESCRENIER